

## **Avis de motion**

Le conseil a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, les règlements suivants seront proposés pour adoption :

- Règlement 365-2019 décrétant la tarification d'activités, de biens ou de services;
- Règlement 366-2019 décrétant une dépense de 538 000 \$ et un emprunt de 538 000 \$ aux fins de financement de l'acquisition d'un camion-échelle usagé et sa mise à niveau pour le Service de sécurité incendie de Rigaud.

## **Gestion du personnel**

Le conseil a résolu d'ordonner la suspension pour une durée de 20 jours sans solde du 4 au 23 décembre 2019 d'un employé de la Ville qui a fait preuve d'un comportement répréhensible, dont il ne convient pas de nommer le nom aux fins de la présente résolution pour des motifs liés au caractère public, mais dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité.

## **Octroi de contrat**

Le conseil a résolu d'octroyer le contrat pour la réfection de la station de pompage SP-8 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Brébeuf Mécanique de procédé inc. au prix de 70 000 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable de la façon suivante :

- En partie par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 et
- Le solde par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

## **Dossier de construction du garage municipal**

Le conseil a résolu d'entériner les certificats de paiement numéro 8 à 10 produits par la firme J. Dagenais architecte + associés, pour une somme totale de 338 053,86 \$ et d'en autoriser le paiement conditionnellement à la réception, par la Ville, des documents conformes aux exigences contractuelles.

## **PIIA**

Le conseil a résolu d'autoriser la demande de PIIA au 134, rue Saint-Jean-Baptiste Est relativement à l'installation d'une enseigne sur fenêtre.

**Notez que ce document n'a aucune valeur légale. Seules les copies certifiées conformes par le greffier ou le greffier adjoint ont une valeur légale. Pour consulter l'ensemble du procès-verbal de cette séance du conseil municipal, rendez-vous dans le site Internet de la Ville à l'adresse [www.ville.rigaud.qc.ca](http://www.ville.rigaud.qc.ca)**